

Commune : PLEUCADEUC
Département : MORBIHAN
Arrondissement : VANNES

- EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE -

N° 2026-21

Objet : Arrêté réglementant l'utilisation de la balançoire de l'aire de jeux située au Domaine des Clôtures, à compter du 23 mars 2026 et jusqu'à nouvel ordre, pour des raisons de sécurité.

Le Maire de la Commune de PLEUCADEUC,

VU les dispositions prévues aux articles L2122-24 et L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le rapport de la société CBR Contrôle établi à la suite d'une visite de contrôle de sécurité des aires de jeux de la commune,

VU l'état des structures de jeux du Domaine des Clôtures et les risques que ceux-ci peuvent représenter actuellement.

Considérant qu'il y a lieu de protéger les enfants utilisateurs de l'aire de jeux,

ARRETE

Article 1 : L'utilisation des structures de l'aire de jeux du Domaine des Clôtures est réglementée de la façon suivante à compter du 23 mars 2026, et jusqu'à nouvel ordre :

- La balançoire est interdite d'accès et d'utilisation.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur la structure de jeux concernée et à la mairie de PLEUCADEUC.

Article 4 : Monsieur le Maire de PLEUCADEUC est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A PLEUCADEUC, le 23 mars 2026

Le Maire,

Loïc BALAC

